

## Quant la corruption devient insupportable!!

S'il est, actuellement, un sujet qui préoccupe tous les mauritaniens, c'est bien la corruption et le détournement des deniers publics. Les pouvoirs publics, les fonctionnaires... et bien sûr le reste de la population sont hantés par ce champ de l'action publique. Chacun aborde ce sujet de son angle propre. La population devient de plus en plus inquiète devant une situation qui conduit à terme à anéantir le services dont elle bénéficiait. N'est-il pas de nos jours obligatoire de verser de pots de vin pour obtenir n'importe lequel des droits de citoyens. Ne voit-elle pas les villas pulluler ça et là sans en connaître l'origine des fonds... Ce sujet est désormais inscrit parmi les priorités des revendications populaires. Elle reste pourtant partagée entre compassion et colère face à ce pillage de deniers publics. Elle trouve toujours un bouc émissaire. Les autres sont responsables de tous les malheurs. Ces autres sont souvent d'ethnies différentes, d'autres tribus et surtout le sommet de la pyramide. Tout dépend, certainement, du degré de complicité avec cet ordre des choses, sans jamais perdre une certaine hypocrisie clanique... Les fonctionnaires voient, eux, venir depuis les dernières élections, un nouvel ordre en la matière sans vraiment en être sûrs. S'agit-il vraiment d'un virage des autorités ou tout simplement une mise en scène qui vise à embellir l'image de ces dernières? Certains d'entre eux trouvent facilement des raisons pour atténuer leur sentiment de culpabilité. D'autres, par contre, se considèrent héros. La plupart s'estiment victimes d'une situation qui se traduit souvent par le bafouement par leurs supérieurs, de tous leurs droits au moyen toujours de corruption; la corruption et le détournement ne sont qu'une compensation. L'attitude des uns et des autres face à l'inculpation de cadres pour détournement restent mitigées, voire attristées. En s'identifiant aux inculpés, ces agents, y compris peut-être les auditeurs de la Cour des comptes et les juges mêmes, arrivent professionnellement à justifier leurs "actes", quoique horribles. Comment, se disent quelques uns, joindre les deux bouts avec un salaire aussi maigre que celui de la fonction publique dans une économie de marché ouvert à deux battants. Surtout si cette même fonction publique ne garantit aucun droit à ses serveurs. Il se peut même que le fonctionnaire en question soit une réelle victime de sa probité; il y en a!! Pour les plus heureux, ceux qui prétendent avoir compris le système, on est toujours victime d'un chantage quelque part. Ils avanceront sans le moindre doute, pour mobile la pression de supérieurs fougueux et bien couverts. Ces derniers, sans être légalement,

responsables seraient pour l'essentiel les vrais coupables. On dirait, rétorque d'autres, que l'on amène sciemment l'agent public à se corrompre pour mieux le gérer, le rendre plus docile. Les pouvoirs publics sont différemment inquiétés par ce fléau. Seul certains membres du Gouvernement sont assimilables, dans ce domaine, aux fonctionnaires de leurs départements. Les sommes éludées créditent leurs comptes, sans risques majeurs dans l'état actuel des choses. La langue de bois suffirait pour calmer les ardeurs de leurs critiques. Après tout, ils sont là pour protéger les intérêts de leurs clans. Ils contribuent à l'enrichissement de personnes qui seraient prêtes à les défendre, aux moyens même de bastonnade, d'engueulade et tout récemment de manifestations. La tête de la pyramide hiérarchique est l'unique partie qui prend tout en débit de son compte. Le 8 juin est l'illustration suffisante de cette thèse. Aucun Ministre, premier ou deuxième, chef de tribu ni homme d'affaires ne s'est senti concerné. Chacun préparait, de son côté, des éléments pour charger "l'ancien régime" en cas de sa destitution. Toute une oeuvre allait voler en éclats. L'homme qui a finalement mis le pays sur les rails serait un coupable. La raison cédera place à la passion. Chacun cherchera à prendre et aucun ne tentera de comprendre.

Mais le 8 juin a une fois encore donné la preuve de la singularité du personnage qui gouverne ce pays. On en doute plus, nous avons la chance d'avoir un homme particulier. Cette particularité s'est traduite, paradoxalement, par l'accompagnement de ce phénomène dangereux, sans lui faire face au mauvais moment. Ce qui fut la pierre d'achoppement de certains régimes antérieurs. La corruption ne pouvait être combattue que par un système qui existe, qui fonctionne au complet. Aussi la mise sur agenda de ce problème public a-t-elle tardé à venir. L'opinion commence à peine à réprover ces pratiques. On ne peut lutter contre un problème que la totalité des groupes de pressions ne veulent pas éradiquer. Mais trop c'est trop!! Sa particularité réside également dans la profonde compréhension du mal, ce que trahit quelque part les augmentations successives des salaires. L'analyse du phénomène ne met certainement pas au même degré de culpabilité un subalterne qui arrondit sa fin du mois et un haut fonctionnaire qui s'enrichit davantage. Le traitement de la corruption de subsistance diffère naturellement de la cure de la corruption d'enrichissement. La corruption de subsistance nécessite un chantier multidimensionnel à moyen et long termes. Ce chantier portera une révision pratique et non plus juridique des carrières

des fonctionnaires, voire même sur la réduction des emplois actuels de la fonction publique. Le 8 juin, objectivement analysé, n'est autre qu'une conséquence des réalités vécues par les agents publics. La rémunération ne constitue qu'une partie des causes des frustrations qui amènent ces agents à chercher une assurance-vie coûte que coûte. Quand le cadre titulaire se trouve dirigé par des moins gradés, souvent auxiliaires, ou qu'il soit éternellement complément d'effectif, il ne peut qu'avoir des remords. Lorsqu'un agent nommé en conseil des ministres se voit démis par note de service et sans recours possible, il ne peut que s'en plaindre. Ce qui est vrai pour les corps civil et militaire. La corruption d'enrichissement, quant à elle, exige de la coercition ou momentanément un plafond de tolérance zéro. Le poids particulier de l'administration dans la vie économique et sociale du pays rend nécessaire l'institution d'une instance, une sorte de conseil d'État français aménagé, qui surveille et oriente l'action de celle-ci. Il peut même, au départ, se limiter au regroupement des Inspections Générales des différents départements, placées sous la tutelle de la Présidence de la République. Il n'est pas, en effet, sans intérêt de donner un peu d'orgueil aux différentes structures de contrôle: IGF, Inspections Générales des Ministères... Celles-ci doivent cesser d'être des refuges de hauts fonctionnaires en fin de carrière. Leur regroupement et leur dotation en moyens matériels et humains, comme de réels services, en feraient des outils appréciables de contrôle de l'application des divers codes et statuts... Les problèmes de l'administration ne sont pas seulement financiers. Le Tribunal administratif, secondaire dans l'ordre judiciaire, est loin de l'administration pour être utile. La loi de règlement est, en outre, un indicateur assez important pour devenir régulière. Elle permettra d'éviter beaucoup de débordements. Les considérations politiques ne valent pas de sacrifier un aussi important instrument de gestion publique.

Rares, à revoir l'histoire de notre pays, sont les hommes qui méritent d'être éternisés. Le Président de la République est de par son courage, sa souplesse et sa finesse digne d'un mémorial. Il est déplorable que son image noircisse par un problème facile à régler pour un homme qui a toutes les cartes en main. L'introduction d'une dose d'idéalisme dans la gestion publique est la seule garantie pour un futur radieux.

MOHAMED YAHYA OULD MOHAMED  
YAHYA  
ARF/M F/DGI